

## Cahier de doléances du Tiers Etat de Bréhal (Manche)

La communauté de Bréhal, paroisse maritime, assemblée sur la convocation faite en résultante des lettres et ordres de Sa Majesté, et d'une ordonnance de Monsieur le lieutenant général du bailliage du .....<sup>1</sup>

Après avoir nommé des députés à l'assemblée de Coutances, a rédigé le présent cahier de leurs doléances, par lequel ils exposent que leur paroisse de Bréhal contient environ dix huit cents vergées dont moitié de mauvais fonds ; qu'à raison de cette quantité la population y est très grande, et en partie par le nombre d'étrangers qui viennent annuellement s'y établir pour être à portée du Port de Granville où le commerce de cette place les attire, soit comme navigateurs ou journaliers.

Cette paroisse ne fait aucun commerce ni ne possède aucunes manufactures : Voisine de la grande route viable, elle est le réceptacle de toutes les issues, continuellement couverte des voitures de vingt paroisses qui portent ou à celle de Bricqueville y attenante les bois nécessaires pour la fabrique de sel, ou à Granville les denrées propres à son commerce, et encore plus par la quantité considérable de ces mêmes voitures employées à l'enlèvement des engrais de mer servant à la culture des terres de toutes les paroisses voisines, ce qui lèse si généralement tous les bordiers de ces routes que chaque toise de chemin coûte au propriétaire plus de trois livres par an d'entretien. Le poids de cette charge si accablant pour la plupart des sujets à cet entretien les met dans l'impuissance d'y subvenir et les expose annuellement à des frais exorbitants que leur occasionne l'abandon des voitures que font sur leur terrain ceux qui exploitent journellement ces mêmes voies et qu'ils devraient eux mêmes équitablement contribuer à entretenir, étant les seuls qui les dévastent avec une d'autant plus audacieuse impunité qu'ils ne craignent point la représaille, Bréhal n'ayant aucune espèce de denrées à leur porter.

Cette paroisse observe qu'elle est imposée à la somme de 2 180 livres en principal de taille, qui avec les suites monte à celle de 4 928 livres. Elle est en outre chargée de plus de trois mille quatre cent livres de rentes seigneuriales, dues au seigneur prince de Monaco ; et de deux cent cinquante dues à l'abbaye de Hambye.

Elle fournit au Roi un grand nombre de marins ; il en a péri une quantité dans la guerre dernière, dont les veuves et les enfants méritent la commisération de tout patriote, ce qui fait encore un surcroît de charges pour la communauté.

Le malheur de l'heure passée ne permet pas la demande légitime d'une diminution d'impôts ; l'espoir d'un avenir plus heureux dédommage pour le moment, et la perspective que le clergé et la noblesse participeront à la contribution des taxes indispensables fait renaitre dans tous les cœurs la tranquillité et nous invite à bénir à jamais la sagesse d'un gouvernement qui nous remémorise celui où ces rois bienfaisants dont Louis XVI est le modèle.

Sous ces auspices, la communauté de Bréhal fondant tout son espoir sur la légitimité de ses demandes s'en rapporte à l'auguste assemblée des Etats généraux, dont la sagesse et les vues généreuses ne peuvent manquer de lui faire éprouver le soulagement qu'elle espère. Elle prend encore la liberté de représenter qu'à joindre à toutes ses charges la plus onéreuse quoique accidentelle, est l'entretien ou construction des presbytères ; les revenus de MM les curés, qui se consistent dans les prémices et le plus pur des fruits exercés sur leurs fonds, est une taxe annuelle à laquelle il suffirait de les astreindre ; elle croit pouvoir demander que les entretien et construction des maisons presbytérales soient dorénavant à la charge des bénéficiers.

Arrêté et signé double ce 1<sup>er</sup> mars 1789

---

<sup>1</sup> Espace laissé en blanc.